

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DPSP 14 Subvention (120.000 euros) et convention avec la Fondation Louis Lépine suite à l'attaque meurtrière du 3 octobre 2019.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel la Ville de Paris représentée par Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à la Fondation Louis Lépine ;

Vu le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 120.000 euros est attribuée à la Fondation Louis Lépine, 1, rue Massillon 75004 (n° 194404, dossier n°2019_010163).

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle avec la Fondation Louis Lépine.

Article 3: La dépense correspondante sera imputée au chapitre 931, article 65748, rubrique P11 « Police sécurité justice », ligne 11000010 du budget de la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection de l'exercice 2019 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO